



# MAIRIE DE SAINT ALBIN DE VAULSERRE 38480

DEPARTEMENT DE L'ISERE  
ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 10 septembre 2024

2024-09-03

L'an deux mille vingt-quatre et le mardi dix septembre à vingt heures zéro minutes, le Conseil

Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

**Présidence :** Cédric Milani, Maire  
**Présents :** Marc Rochet, Gilbert Longo, Karine MOLLIER adjoints  
Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani,  
Conseillers,  
**Absent excusé et représenté :** Maryline Lortjean (pouvoir à Mme Milani Estelle)  
Léa Mollier (pouvoir à Mollier Karine)  
**Absents non excusés et non représentés :**  
**Secrétaire de séance :** MOLLIER karine

Date de la convocation : 04/09/2024  
Nombre de conseillers en exercice : 9  
Nombre de conseillers présents : 7

Délibération rendue exécutoire  
après publication le :  
et dépôt en préfecture le

**Objet :** Convention tripartite de cofinancement

Mr le Maire expose la convention proposée entre TE38, le SIEGA et la commune concernant les travaux d'alimentation de la station de pompage dans le cadre des travaux d'assainissement en cours sur la commune.

L'intégralité des financements sont supportés par le TE38 et le SIEGA.

**Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à signer la Convention tripartite de cofinancement telle que présentée ce jour.**

Ainsi fait et délibéré le jour susdit, au registre sont les signatures.

Secrétaire de Séance  
MOLLIER Karine

A St Albin de Vaulserre,  
Le 10 SEPTEMBRE 2024

Le Maire,  
Cédric Milani

